



## ECOLE CASCADE DE GLACE ADULTES

FICHE TECHNIQUE 2018

Stage "**Grandes voies Hiver**"

### 1 OBJET DU MODULE

Vous avez plus de 18 ans, vous avez acquis la technique en cascade de glace.  
Vous voulez mettre en pratique vos acquis dans des voies de plusieurs longueurs, en tête ou en second suivant votre niveau et vos motivations, être bien conseillé et bien encadré.

### 2 SEANCES/LIEU /ÉQUIPEMENT

Les séances se déroulent en montagne, en parties théoriques et pratiques, en effectif réduit (3 ou 4 personnes).

L'objectif du module est de pratiquer des voies de plusieurs longueurs de difficultés variables en fonction de votre niveau, ou de votre condition physique, pour pratiquer de façon continue, d'évoluer et acquérir l'expérience nécessaire pour être autonome.

La durée du module est de 3 jours consécutifs, la période est comprise entre janvier et mi-mars suivant les conditions.  
Le site (Oisans La Grave, Briançonnais, Italie, ou autres lieux), sera précisé directement par le cadre fonction des conditions météo, et de l'effectif minimal.

**Dates** : du vendredi 26 au dimanche 28 janvier 2018

**Matériel** individuel à apporter :

- Tenue hivernale adaptée (bonnet, gants (une grosse paire chaude et 2 paires plus fines type, pantalon et veste Goretex, **SOUS VÊTEMENTS CHAUDS, VESTE CHAUDE TYPE POLAIRE, VESTE CHAUDE TYPE DUVET**).
- baudrier + longe
- chaussures rigides pouvant accepter des crampons
- matériel d'assurage + mousquetons à vis + dégaines
- casque+piolets traction, crampons cascade
- 1 sac à dos léger (~30 l)
- lunettes+1 gourde/thermos.

**Coté pratique** : pour ceux qui ne possèdent pas de matériel individuel, celui peut-être prêté (voir avec l'encadrant).

### 3 INSCRIPTIONS/TARIF

**Inscriptions et renseignements** : [escalade-sportive@gemsa.fr](mailto:escalade-sportive@gemsa.fr) avant le 26 décembre 2017. (Pour les retardataires voir avec les responsables de l'activité.)

**Il faut être adhérent GEMSA et avoir souscrit une assurance.**

**Contribution** :

250 € le module de 3 jours, à payer à l'inscription par 2 chèques dont l'un de 80 € d'arrhes.

Les arrhes, par définition, sont non-remboursables. Elles sont encaissables dès le versement. Reste le solde à payer.

Il est possible de payer par virement, demandez le RIB.

Indiquer au dos du chèque (ou sur le virement) la référence du stage « EDV08 ». Les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA.

En cas de désistement :

Jusqu'à la date limite d'inscription figurant sur la fiche technique, le solde fera l'objet d'un avoir sur fourniture d'un certificat médical.  
Après la date limite d'inscription, le solde n'est pas remboursable. Si un remplaçant effectue l'intégralité du stage, le solde fera l'objet d'un avoir.

Le solde est encaissable une semaine avant la date de début du stage. Les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA

En cas de désistement :

Jusqu'à la date limite d'inscription figurant sur la fiche technique, le solde fera l'objet d'un avoir sur fourniture d'un certificat médical.  
Après la date limite d'inscription, le solde n'est pas remboursable. Si un remplaçant effectue l'intégralité du stage, le solde fera l'objet d'un avoir.

**Transport/hébergement** :

En voiture individuelle. (Tarif 0.25 €/Km) répartition entre les participants.

Hébergement gîte, ½ pension en sus.

**Effectif** :

- Le nombre de places minimum est de 3 personnes et le maximum à 4 pour un module efficace.
- Inscrivez-vous au plus tôt.